Nations Unies

S/PV.7325



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7325e séance

Mercredi 26 novembre 2014, à 10 heures

New York

Président :	M. Quinlan	(Australie)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Zhao Yong
	États-Unis d'Amérique	M. Klein
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Bertoux
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	Mme Jakubonė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Gombo

Ordre du jour

Mise en oeuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507

14-65267 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Australie.

Même si le mois de novembre a été chargé, le degré d'activité du Conseil nous en dit davantage sur l'ampleur et la profondeur des crises en cours dans le monde que sur l'efficacité même du Conseil. Or, c'est l'efficacité qui doit toujours être notre priorité.

Le maintien de la paix reste l'une de nos premières préoccupations. Dans le cadre du dialogue interactif informel sur le Mali, nous nous sommes penchés sur la situation unique d'une mission de maintien de la paix qui opère pour la première fois dans un environnement où existe une menace asymétrique et où en réalité il n'y a pas de paix à maintenir. Le maintien de la paix contemporain est confrontée à des défis sans précédent. Le Groupe de haut niveau d'experts indépendants sur les opérations de paix mis en place par le Secrétaire général procédera à une évaluation indispensable, 15 ans après l'examen Brahimi qui a fait école. Le Conseil a eu un premier dialogue très utile avec ce Groupe. Toutefois, nous devons mener une réflexion beaucoup plus approfondie sur le maintien de la paix, sur ses exigences croissantes, sur les difficultés croissantes liées à la constitution et l'équipement des contingents de Casques bleus et sur les menaces croissantes auxquelles nos soldats de la paix sont confrontés. À une époque où les civils sont délibérément pris pour cible en tant que tactique de guerre et où il y a plus de déplacements de populations causés par des conflits qu'à aucun autre moment depuis la Seconde Guerre mondiale, la protection des civils doit être au cœur de nos efforts de maintien de la paix et nos missions de maintien de la paix doivent être en position de faire usage de la force si nécessaire.

C'est peut-être en ce qui concerne la situation en Syrie que le Conseil s'est montré le plus efficace, aussi bien pour ce qui est des armes chimiques que s'agissant du volet humanitaire. C'est principalement grâce au cadre strict de surveillance et de communication de l'information mis en place par la résolution 2118 (2013) que des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les armes chimiques. Le Conseil doit maintenant veiller à ce que le programme d'armes chimiques syrien soit complètement détruit et à ce que les allégations crédibles faisant état de l'utilisation du chlore par le régime en tant qu'arme, en violation de la résolution 2118 (2013), fassent l'objet d'une enquête approfondie et que ceux qui utilisent des agents chimiques en tant qu'armes de guerre répondent de leurs actes.

L'analyse périodique faite à notre intention par le Secrétaire général de la mise en œuvre des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) portant sur l'aide humanitaire et la protection en Syrie est d'une importance cruciale. S'il est vrai que quelques progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'accès humanitaire, la plupart des éléments des deux résolutions – notamment ceux qui ont trait à la protection des civils syriens – n'ont pas été respectés. Le régime syrien continue d'appliquer une stratégie militaire qui prend délibérément pour cible ses populations civiles et les violations systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises dans ce pays ont un caractère généralisé, brutal et de routine. Le mandat relatif à l'accès figurant dans la résolution 2165 (2014) expire au début de janvier et doit être prorogé en décembre. Nous devons réfléchir sérieusement à ce que nous pouvons faire en vue de garantir le respect par toutes les parties des obligations plus générales énoncées dans la résolution 2139 (2014).

Il ne fait aucun doute que les droits de l'homme occupent une place de choix dans les travaux du Conseil. En novembre, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Al-Hussein, a fait un exposé au Conseil pour la première fois depuis sa nomination (voir S/PV.7314). Ceux qui ont entendu son réquisitoire accablant contre l' État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) pour ses crimes horribles et ses violations des préceptes de l'islam ne l'oublieront pas.

Pendant sa présidence, l'Australie s'est attachée à répondre aux exigences de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies en veillant à ce que les membres du Conseil représentent l'ensemble des Membres de l'ONU et grâce à l'établissement de solides partenariats entre le Conseil et d'autres acteurs. Après avoir entendu les réactions des membres de l'Assemblée générale au rapport annuel du Conseil, nous les avons portées à la connaissance du Conseil.

En partenariat avec l'Argentine, nous avons organisé la toute première séance d'information publique du Conseil ouverte à tous avec la participation de la Présidente du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan(voir S/PV.7320). Avant et pendant notre présidence, nous avons collaboré étroitement avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Le Conseil doit en faire davantage pour concrétiser ses propres déclarations selon lesquelles il s'engage à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires africains. Des visites et des missions d'évaluation conjointes seraient un pas dans la bonne direction.

Même si les trois initiatives dont l'Australie a fait une priorité pendant sa présidence sont bien distinctes, elles reposent sur une même philosophie. Le Conseil doit utiliser au mieux les outils à sa disposition pour relever efficacement les défis auxquels il est confronté. Le débat public sur la lutte contre le terrorisme (voir S/PV.7316) a permis à l'ensemble des Membres de l'ONU de se pencher sur l'un des défis contemporains les plus graves pour la paix et la sécurité internationales.

La nécessité de déployer des efforts concertés et coordonnés pour affaiblir l'EIIL et d'autres affiliés d'Al-Qaida est un impératif incontournable; l'urgence de lutter contre les combattants terroristes étrangers et de contrer les idéologies de l'extrémisme violent en est un autre. La déclaration du président S/PRST/2014/23, adoptée le 19 novembre, énonce des mesures concrètes en vue de faire fond sur la dynamique créée par les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014). Le terrorisme contemporain n'est pas seulement une menace en soi; il s'alimente souvent d'un conflit local ou régional, ce qui exacerbe ce conflit et ainsi, multiplie les effets du terrorisme en termes de pertes de vies humaines. Le Conseil doit continuer à faire du terrorisme l'une de ses priorités et veiller à la mise en œuvre de ses résolutions et de la déclaration présidentielle adoptée en novembre.

Notre initiative relative à la police a comblé une lacune grave en reconnaissant le rôle crucial de la police dans le maintien de la paix, la consolidation de la paix, l'état de droit et la protection des civils. La résolution 2185 (2014), la toute première relative à la police, vise à apporter une contribution concrète en vue d'améliorer l'efficacité du travail des composantes de police, et l'exposé conjoint des chefs des composantes de police sera un important ajout aux travaux du Conseil chaque année.

La dernière initiative de l'Australie porte sur les sanctions. Les sanctions sont un outil crucial – souvent le seul – dont dispose le Conseil et nous devons en faire davantage en vue de leur application. L'examen de haut niveau que l'Australie a mené avec la Suède, la Grèce, la Finlande et l'Allemagne a permis de confirmer que les États Membres réclament de meilleures orientations et un appui accru et qu'il faut assurer une meilleure coordination au sein du système des Nations Unies – 20 entités de l'ONU contribuent à l'application des sanctions – et entre le Secrétariat et d'autres institutions. Nous nous réjouissons à la perspective de parvenir bientôt à un accord sur une résolution du Conseil qui répondra à ces besoins.

Pour terminer, je voudrais remercier tous mes collègues pour leur coopération et leur participation en novembre. Le mois n'est pas encore terminé. Ensemble, nous avons fait des progrès; nous pouvons en faire d'autres dans les prochains jours.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole aux autres membres du Conseil.

Mme Jakubonė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Nous sommes presque à la fin d'un autre mois très chargé – très chargé, mais au cours duquel notre tâche a été habilement facilitée par une présidence caractérisée par la détermination, l'efficacité et la transparence. Ce mois-ci, les discussions du Conseil ont porté sur un certain nombre de questions qui, de l'avis de la Lituanie, sont particulièrement pertinentes.

Pour la toute première fois, nous avons tenu une séance d'information avec les chefs des composantes de police (voir (S/PV.7317) et adopté une résolution sur la Police des Nations Unies (résolution 2185 (2014)). À l'instar du débat en présence des chefs des composantes militaires organisé pendant la présidence argentine (voir S/PV.7275), ce débat nous a permis d'entendre directement les commandants de la composante du maintien de la paix des Nations Unies qui se développe le plus rapidement parler de leurs efforts visant à mettre fin à la violence communautaire, à assurer le respect du principe de responsabilité et à renforcer les institutions judiciaires nationaux. Il a été très encourageant d'entendre les chefs de composantes de police réaffirmer que la protection des civils, en particulier des femmes et des enfants, fait partie des hautes priorités du maintien de la paix des Nations Unies. Le Conseil n'a cessé de faire passer ce message dans ses résolutions horizontales ou portant sur des pays spécifiques. Les États Membres et le Secrétariat doivent intensifier leur efforts pour

s'assurer que les Casques bleus sont bien préparés et prêts à intervenir activement lorsque les personnes les plus vulnérables ont besoin de protection.

Le débat d'hier sur les sanctions imposées par l'ONU (voir S/PV.7323) fut pour nous l'occasion de réfléchir sur l'évolution des sanctions, qui étaient initialement des mesures punitives imposées suite au non-respect des obligations internationales. Nous espérons que le projet de résolution portant sur cette question sera adopté dans les plus brefs délais. Actuellement, les sanctions sont souvent un outil d'une portée beaucoup plus générale destiné à aider les pays dans leurs efforts de relèvement au lendemain d'un conflit ou visant à prévenir la résurgence du conflit. Par conséquent, le Conseil doit examiner les moyens qui peuvent lui permettre de réajuster ses efforts en vue d'une meilleure application des sanctions.

S'il est vrai que les embargos sur les armes, les interdictions de voyager et les gels d'avoirs peuvent aider un pays à s'engager sur la voie du développement pacifique, ce n'est que par le renforcement des capacités et l'assistance technique qu'un pays peut réaliser pleinement son potentiel. Il importe également que le Conseil et les comités concernés continuent d'agir en coopération avec les pays voisins. Leur intérêt commun pour la stabilité régionale et leur connaissance directe de la situation sont un atout crucial en vue d'imposer des sanctions bien ciblées et en temps opportun. Enfin, les comités des sanctions doivent s'engager dans un dialogue constant avec l'ensemble des Membres de l'ONU au moyen des séances d'information publiques et des déclarations à la presse.

Le mois prochain, le Conseil devra se prononcer sur la prorogation des mandats des juges des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. Au cours des deux dernières décennies, les deux tribunaux ont apporté d'importantes contributions au développement du droit pénal international et s'agissant d'aider les systèmes judiciaires nationaux dans la conduite de procès. Ils se trouvent maintenant à un tournant décisif, et doivent s'employer à mener à bien l'examen des affaires en cours tout en renvoyant les tâches en souffrance au Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. Gardant cela à l'esprit, le Conseil doit veiller à ce que les dates de fermeture dépendent de l'achèvement des procès en cours, dans le respect des normes les plus élevées d'une procédure équitable. Cela ne peut être garanti que par la reconduction des mandats, telle que demandée par les Présidents des deux Tribunaux.

En novembre, le Conseil a organisé un débat important sur la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme (voir S/PV.7316) et a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2014/23) par laquelle il se déclare à nouveau extrêmement préoccupé par l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra et d'autres entités associées à Al-Qaida, par l'impact néfaste de leur présence, de leur idéologie extrémiste violente et de leurs agissements sur la stabilité de l'Iraq, de la Syrie et de la région. Le mois prochain, le Conseil continuera d'examiner la question multidimensionnelle du terrorisme, en axant son attention sur la région d'Afrique qui reste une des plus exposées à cette menace de plus en plus dispersée. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général du 9 janvier (S/2014/9), l'intensification de la coopération entre les réseaux criminels et les groupes terroristes complique davantage la situation, tout particulièrement en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Cela implique souvent le trafic de drogue et d'armes et la traite des personnes ainsi que d'autres activités illicites, ce qui exige une riposte immédiate et renforcée à tous les niveaux.

Malgré les appels répétés de la communauté internationale à trouver une solution, la situation dans l'est de l'Ukraine continue de dégénérer. Lors de la séance publique organisée le 12 novembre (voir S/PV.7311), la plupart des membres du Conseil ont repris à leur compte les préoccupations exprimées par les représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques par intérim, M. Toyberg-Frandzen, concernant les tensions accrues, face à l'entrée de convois d'armes lourdes et de troupes dans les zones tenues par les séparatistes depuis la frontière russe. Des violations incessantes du cessez-le-feu continuent d'alimenter le conflit et de mettre encore plus en péril les accords de Minsk, comme l'ont fait les prétendues élections, illégales et illégitimes, tenues le 2 novembre par des groupes rebelles armés illégaux soutenus de l'étranger bien qu'il existe un consensus écrasant au sein de la communauté sur le fait qu'elles nuiraient à la solution politique. Tandis que les efforts visant à trouver une solution qui ne peut être basée que sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine se poursuivent, le Conseil et l'ONU doivent les appuyer.

Pour terminer, puisqu'il s'agit de la dernière séance du Conseil pour le mois de novembre, je remercie

l'Australie pour ce mois extraordinaire, et je souhaite la bienvenue aux membres du Conseil nouvellement élus qui se sont maintenant joints à nous et, enfin, plein succès au Tchad en décembre.

M. Bertoux (France) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, et toute votre équipe, pour le travail accompli en novembre. Le programme a été extrêmement dense. Il nous a parfois donné l'impression de courir le marathon de New York ici au Conseil, mais sur un rythme proche de celui du sprint. Vous avez conduit nos débats avec autant de rigueur que de volontarisme. À cet égard, cette seconde présidence aura témoigné de l'excellence de votre bilan de deux années au Conseil. Soyez-en remercié.

Si l'attention médiatique s'est portée sur la Syrie, la situation à Gaza ou Jérusalem ou le contre-terrorisme sur lequel l'Australie s'est pleinement mobilisée pendant son mandat biennal, n'oublions pas que les crises en Afrique restent et resteront un sujet majeur pour le Conseil de sécurité où il est fortement investi, politiquement et à travers les opérations de maintien de la paix et où son action peut faire la différence. Je leur consacrerai donc une bonne part de mon intervention.

La réunion de remue-méninges sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) que le Conseil de sécurité a tenu le 10 novembre à la suite de la proposition faite par le Département des opérations de maintien de la paix a été un exercice innovant et riche d'enseignements. Je tiens à remercier tout particulièrement la présidence et le Secrétariat pour l'organisation réussie de ce débat informel interactif. Cette réunion a permis aux membres du Conseil d'aborder de manière très directe tous les aspects, politiques et sécuritaires, de la situation tendue au nord du Mali. Les membres du Conseil ont exprimé un fort consensus à cette occasion pour, d'une part, continuer à faire pression sur les parties maliennes pour qu'elles mènent les pourparlers de paix d'Alger à leur terme dans un esprit de compromis et, d'autre part, pour prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité des Casques bleus de la MINUSMA, avec le soutien de l'opération Barkhane, et leur permettre de remplir pleinement leur mandat très robuste pour stabiliser le nord du Mali.

Les propositions faites par le Secrétariat au Conseil pour cette réunion et le relevé de conclusions établi par la présidence fournissent une base précieuse pour progresser dans cette direction. Nous attendons que le prochain rapport du Secrétaire général sur le Mali fin décembre fasse état de la mise en œuvre des mesures envisagées. Après la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), on peut dire que la MINUSMA est aujourd'hui le deuxième laboratoire du maintien de la paix, dans un environnement complexe. Comme nous l'avons fait ce mois concernant le Mali, nous devons pouvoir réfléchir collectivement, de manière innovante, plus interactive et plus concrète, pour permettre aux opérations de maintien de la paix de faire face à des situations nouvelles sur le terrain. Cette formule testée sur le Mali mérite donc selon nous d'être reprise à l'avenir.

S'agissant de la République démocratique du Congo, un an après la défaite du Mouvement du 23 mars (M23) qui aura marqué une étape majeure pour ce pays, et pour la réputation des Nations Unies sur place, les défis restent nombreux. Sur le plan sécuritaire, alors que la protection des civils et la neutralisation des groupes armés sont la priorité du Conseil, les obstacles perdurent : le processus de désarmement volontaire des Forces démocratiques de libération du Rwanda est dans l'impasse, la recrudescence des attaques violentes dans la région de Beni montre que la neutralisation durable des Forces démocratiques alliées n'est toujours pas une réalité, et le processus de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants du M23 prend du retard. Par ailleurs, la situation politique en République démocratique du Congo est tendue dans un contexte pré-électoral délicat. Les membres du Conseil sont préoccupés par la lenteur de la mise en œuvre des réformes auxquelles le Gouvernement a souscrit dans l'Accord-cadre d'Addis-Abeba pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui reste la référence pour un règlement durable de la crise dans la région des Grands Lacs. Dans ce contexte fragile, l'expulsion par les autorités de la République démocratique du Congo du chef du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme suscite des inquiétudes.

L'examen stratégique attendu pour la fin du mois de décembre sera l'occasion de tirer un premier bilan des résolutions 2098 (2013) et 2147 (2014) pour continuer de renforcer l'efficacité de la MONUSCO. Nous n'insisterons jamais assez sur l'importance d'une protection des civils active et effective. La neutralisation des groupes armés est une nécessité, mais le retour à une stabilité durable en République démocratique du Congo ne pourra se faire sans la mise en œuvre des réformes indispensables par la République démocratique du

Congo et sans une ferme résolution des signataires de l’Accord-cadre à respecter leurs engagements. La MONUSCO a également un rôle essentiel à jouer dans cette perspective.

L’examen de ces deux opérations de maintien de la paix majeures me conduit naturellement à aborder l’examen des opérations de paix engagé par le Secrétaire général. Le Conseil de sécurité a pu échanger la semaine dernière avec les membres du groupe de haut niveau présidé par M. Ramos-Horta. Il est bon de prendre du recul et de réfléchir sur les moyens de renforcer et d’adapter un instrument – les opérations de maintien de la paix et les missions politiques – qui est parfois victime de son succès. À cet égard, nous remercions l’Australie d’avoir pris l’initiative de la première résolution du Conseil sur le rôle de la police dans les opérations de paix, (résolution 2185 (2014)). Cette initiative nourrira utilement la réflexion sur une dimension de plus en plus importante et complexe de nos opérations.

Nous attendons de l’examen des opérations de maintien de la paix qu’il débouche sur des propositions concrètes visant à améliorer l’efficacité du maintien de la paix, par exemple pour mieux remplir la mission devenue centrale de protection des civils, pour accélérer le déploiement des missions, pour assurer la cohésion des diverses composantes militaire, policière et civile, pour réduire les tensions sur les ressources en capacités critiques, tels les hélicoptères, en personnel, en financement. Nous espérons aussi que l’examen permettra d’aller vers des opérations de maintien de la paix agiles, adaptées au contexte local, déployées de façon séquencée, pouvant être réorientées au besoin et disposant d’une stratégie de sortie clairement identifiée. La France contribuera dans les mois à venir à cette réflexion, ici et à Paris, où nos autorités sont saisies du sujet et désireuses d’appuyer ce processus d’examen.

J’évoquerai enfin un sujet qui tient à cœur à ma délégation, qui est celui de l’attention portée aux droits de l’homme dans le travail quotidien du Conseil de sécurité. À cet égard, nous saluons la présence du Haut-Commissaire aux droits de l’homme, le Prince Zeid Ra’ad Al Hussein (voir S/PV.7314), lors de notre dernière réunion sur l’Iraq, ainsi que le discours très marquant qu’il a prononcé à cette occasion. Nous partageons son analyse sur la nécessité de combattre la rhétorique meurtrière de Daech. Nous soutenons son appel aux autorités iraquiennes à reconnaître la compétence de la Cour pénale internationale. Cette première interaction du Conseil avec le nouveau Haut-Commissaire aux droits de l’homme a été très fructueuse et nous espérons pouvoir très vite la renouveler.

Enfin, le Conseil va devoir prochainement évoquer la situation des droits de l’homme en Corée du Nord car l’Assemblée générale a décidé de lui transmettre le rapport de la Commission d’enquête des Nations Unies dirigée par le juge Kirby. Les crimes décris dans ce rapport sont, comme l’indique la Commission d’enquête, « sans égal dans le monde contemporain ». Ils pourraient constituer des crimes contre l’humanité. Le Conseil ne doit pas fuir ses responsabilités et doit être prêt à examiner le contenu et les conclusions de ce rapport.

Je termine en vous remerciant une nouvelle fois, cher Gary, pour votre présidence, et je me tourne vers le Tchad qui reprend le flambeau en décembre. Pour avoir assumé la Présidence à pareille époque l’an passé, et ayant vérifié que le Conseil pouvait travailler intensément entre Noël et le jour de l’an, ce qui n’est pas forcément un modèle à suivre, mon pays souhaite ses meilleurs vœux de succès au Tchad.

Le Président (*parle en anglais*) : Malheureusement, il n’existe pas de modèle à suivre dans le monde dans lequel nous opérons.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Pour commencer, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter, ainsi que la délégation australienne, de la réussite de votre présidence pendant le mois de novembre. Bien que le mois ait été inhabituellement chargé, les activités du Conseil se sont déroulées avec efficience sous votre direction avisée et grâce au travail exemplaire de votre équipe, qui, je le crois, fera désormais figure de modèle.

Tout au long du mois, le Conseil n’a pas relâché sa vigilance concernant diverses questions régionales telles que la Syrie, l’Iraq et le Soudan du Sud. Nous nous sommes également penchés sur la meilleure manière d’exploiter les outils à la disposition du Conseil – principalement les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les régimes de sanctions – afin de mieux promouvoir un climat de paix et de sécurité mondiales. Il convient en particulier de prendre note de la toute première séance du Conseil avec les chefs de police des Nations Unies (voir S/PV.7317), qui a jeté un nouvel éclairage sur la composante de police des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous estimons que la résolution 2185 (2014) sera une référence importante pour les activités de police des

Nations Unies, qui sont un élément crucial des efforts de consolidation de la paix après un conflit, notamment en matière d'état de droit, de réforme du secteur de la sécurité et de protection des civils.

Le dialogue informel avec le Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix a également été d'une grande importance. Ce Groupe doit s'acquitter d'une tâche considérable : trouver le moyen de s'adapter à la nature changeante des conflits et à l'évolution de l'environnement dans lequel s'inscrivent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Les sanctions, utilisées en coordination avec d'autres outils du Conseil de sécurité, restent un instrument politique extrêmement utile. La séance d'information d'hier (voir S/PV.7323) nous a permis de faire le point sur l'évolution des sanctions de l'ONU et de débattre des moyens de continuer à améliorer leur application. Nous attendons avec intérêt l'adoption d'une résolution qui vise à améliorer la coordination et la mise en œuvre des sanctions de l'ONU.

Nous pensons que le débat public de haut niveau consacré à la lutte contre le terrorisme (S/PV.7316) est intervenu à point nommé pour faire fond sur les conclusions du Sommet du Conseil de sécurité organisé en septembre (voir S/PV.7272), et a entretenu la dynamique qui prévaut à l'échelon international pour lutter contre le terrorisme. Confrontés à la menace commune que font peser les terroristes, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra, ainsi que d'autres entités associées à Al-Qaida et les combattants étrangers, nous avons pu partager les données d'expérience recueillies au niveau national dans le cadre de la mise en œuvre et confronter nos impressions dans l'optique de continuer à renforcer les mesures nationales de lutte contre le terrorisme. Le Conseil a fait un pas en avant avec l'adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2014/23 qui énonce les mesures pratiques à prendre pour appliquer les décisions relatives à la lutte contre le terrorisme, notamment celles visant à juguler le financement du terrorisme.

Le mois de novembre a également revêtu une grande importance pour les travaux des organes subsidiaires. Le Conseil a reçu le rapport trimestriel du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée. Nous apprécions la diligence dont a fait preuve le Comité et les progrès constants qu'il a accomplis sous la direction avisée de son président. Cependant, sachant que la République populaire démocratique de Corée persiste dans sa rhétorique provocatrice, notamment avec la menace d'un essai nucléaire supplémentaire, nous réaffirmons que le Conseil et le Comité doivent rester vigilants. Le Conseil doit rester uni et continuer d'envoyer un message d'avertissement clair selon lequel ces actes de provocation feront l'objet de mesures fermes de la part du Conseil.

Il y a deux jours, en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), j'ai présenté devant le Conseil mon dernier exposé sur les activités du Comité (voir S/PV.7319). Avec le recul, le travail et les réalisations accomplis au cours de cette année marquant le dixième anniversaire de la résolution n'auraient pas été possibles sans l'appui solide et indéfectible des États Membres. Les observations et directives prodiguées par les membres du Conseil seront dûment prises en compte dans les activités du Comité aux fins de l'application intégrale de la résolution 1540 (2004).

Enfin, nous tenons à présenter au Tchad tous nos vœux de réussite à la présidence du Conseil en décembre. Nous assurons la présidence tchadienne de notre plein appui.

M. Nduhungirehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance récapitulative qui clôture un mois de novembre très chargé, pendant lequel l'Australie a officié pour la deuxième et dernière fois de son mandat à la présidence du Conseil. Si l'on tient compte du programme de travail envisagé pour le mois de décembre, cette année 2014 aura été favorable à la transparence du Conseil de sécurité, avec neuf séances récapitulatives sur 12 mois, notamment cinq organisées dans un format public. Nous espérons que, dans les mois à venir, les présidents du Conseil mobiliseront également les autres États Membres de l'ONU, notamment par les groupements régionaux, afin de faire en sorte que les États non membres du Conseil assistent davantage à ces séances. De fait, les séances récapitulatives sont organisées en tout premier lieu à l'intention du reste des États Membres de l'ONU, qui ont confié au Conseil la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous estimons donc que leur participation à ces séances devrait être renforcée, puisque les séances récapitulatives présentent aux États Membres une occasion sans égale d'obtenir des informations de première main sur les activités du

Conseil, ainsi qu'une évaluation de ces activités, des progrès qu'il a accomplis et de son efficacité.

Le Rwanda vous félicite, Monsieur le Président, du brio dont vous avez fait montre en dirigeant les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de novembre. Nous apprécions tout particulièrement l'attention que S. E. Mme Julie Bishop, Ministre australienne des affaires étrangères, a accordée aux activités du Conseil, puisqu'elle a présidé trois séances importantes, sur la lutte contre le terrorisme (voir S/PV.7316), sur les activités de police des Nations Unies (S/PV.7317), et sur la maladie à virus Ebola (S/PV.7318). Nous exprimons notre gratitude à l'Ambassadrice Philippa King, Représentante permanente adjointe, ainsi qu'à M. Michael Bliss, Coordonnateur politique, et à toute l'équipe de la délégation australienne pour l'excellent travail qu'ils ont fourni afin de faire en sorte que la présidence australienne soit couronnée de succès.

Je saisis cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Mahamat Zene Cherif, du Tchad, de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de décembre, dernier mois au cours duquel le Rwanda siège au Conseil. Je suis convaincu que, fort de son immense expérience diplomatique et de l'attachement à la paix et à la sécurité dont il fait preuve, notamment sur le continent africain, l'Ambassadeur Cherif permettra au Conseil de faire des progrès constructifs sur les principales questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Le mois de novembre a été l'un des plus chargés – et des plus productifs – de l'année pour le Conseil de sécurité. Je commencerai par évoquer les toutes premières séances d'information jamais organisées sur les activités de police (voir S/PV.7317) et sur les sanctions de l'ONU (voir S/PV.7323). Pendant la première, le Conseil a adopté une résolution importante, la résolution 2185 (2014), qui met en exergue le rôle critique que jouent les activités de maintien de l'ordre dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales; et pendant la seconde, la présidence australienne a proposé un important projet de résolution consacré aux sanctions de l'ONU, lequel, nous l'espérons, sera adopté à l'unanimité dans les prochains jours.

La présidence australienne a également convoqué un débat public sur la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'une séance d'information sur la maladie à virus Ebola, lors desquels ont été adoptées les déclarations présidentielles S/PRST/2014/23 et S/PRST/2014/24, respectivement, qui expriment la détermination constante du Conseil à lutter contre deux des menaces qui pèsent actuellement sur la paix et la sécurité internationales.

En outre, le mois de novembre a également vu l'élection de cinq juges à la Cour internationale de Justice – élection qui s'est transformée en un véritable marathon de New York (voir S/PV.7297 à S/PV.7304 et S/PV.7313), ainsi que le douzième atelier annuel organisé à l'intention des membres nouvellement élus du Conseil de sécurité, baptisé « Atelier finlandais », et la présentation du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pour la période allant du 1er août 2013 au 31 juillet 2014 (A/69/2).

De plus, le Conseil de sécurité a continué de suivre avec attention les situations propres aux pays inscrites à son ordre du jour, et s'est penché sur les conflits en cours en Afrique, au Moyen-Orient et en Europe de l'Est. Cependant, si le Conseil de sécurité réussit généralement à réunir le consensus sur les conflits africains, son unité a une fois de plus été mise à l'épreuve s'agissant des conflits au Moyen-Orient, en particulier les conflits syrien et israélo-palestinien, ainsi que des conflits en Europe de l'Est, principalement concernant l'Ukraine et, dans une moindre mesure, la Bosnie-Herzégovine, à laquelle était consacrée la résolution 2183 (2014), portant prorogation du mandat de la Force multinationale de stabilisation, qui, pour la première fois, n'a pas été adoptée par consensus. Nous appelons tous les membres du Conseil, et en particulier les membres permanents, à renforcer les consultations et à approfondir le dialogue dans l'optique de trouver un terrain d'entente pour le bien de tous.

Quant à la République démocratique du Congo, je tiens simplement à rappeler, sans commenter davantage, la déclaration présidentielle S/PRST/2014/22, adoptée le 5 novembre, par laquelle « le Conseil de sécurité constate avec une profonde préoccupation que le processus de désarmement volontaire des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) n'avance pas » et « souligne à nouveau qu'en ce qui concerne le processus de désarmement volontaire, l'échéance du 2 janvier 2015 fixée par la région ne doit plus être repoussée ».

Le Conseil de sécurité poursuit en demandant « à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et au Gouvernement congolais de mettre immédiatement à jour les plans d'action relatifs aux

opérations militaires devant être lancées contre les FDLR en janvier au plus tard » et de « lancer immédiatement (…) des opérations militaires contre les dirigeants et les membres des FDLR qui ne participent pas au processus de démobilisation ou qui continuent de porter atteinte aux droits de l’homme. » Le Conseil dispose là d’un schéma directeur clair et plus rien ne saurait excuser ou justifier un échec.

En conclusion, je voudrais féliciter l’Australie d’avoir rempli avec succès, ces deux dernières années, son mandat au Conseil de sécurité, au cours duquel elle a tiré le meilleur parti de ses présidences, en septembre 2013 et en novembre 2014. Elle a permis au Conseil d’explorer de nouveaux territoires, comme les activités de police des Nations Unies et les sanctions des Nations Unies, et de relancer l’examen de questions cruciales comme les armes légères et de petit calibre. À cet égard, Monsieur le Président, c’est à vous que nous devons la présentation des toutes premières résolutions sur ces trois questions – armes légères et de petit calibre, activités de police des Nations Unies, et sanctions –, dont les deux premières ont été adoptées par le Conseil en tant que résolution 2117 (2013) et 2185 (2014), et la dernière sera, on l’espère, adoptée au début du mois prochain.

En considération de l’impulsion décisive que vous avez donnée, avec la Jordanie et le Luxembourg, à l’adoption à l’unanimité des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) sur la situation humanitaire en Syrie, de l’efficacité de votre présidence de comités de sanctions extrêmement importants comme le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et les entités qui lui sont associés et le Comité créé par la résolution 1737 (2006), concernant l’Iran, sans parler de votre rôle de rédacteur sur l’Afghanistan, je crois que l’Australie peut être fière de l’œuvre qu’elle a laissé au Conseil pour la période 2013-2014.

Mme Lucas (Luxembourg) : Avant d’entrer dans le vif du sujet, je voudrais tout d’abord vous féliciter très chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que toute votre équipe, de la manière dont vous avez conduit nos travaux au cours de ce mois. Je voudrais également vous remercier d’avoir organisé cette séance de synthèse fort utile. Dans votre document de réflexion pour la présente séance, vous nous avez demandé de ne pas seulement passer en revue les points forts du mois, mais de regarder également de l’avant et de nous concentrer sur des questions transversales et sur nos méthodes de travail.

Dans la conduite de nos travaux, et plus particulièrement lors des consultations à huis clos, vous avez veillé à tout moment à concilier l’impératif d’une bonne gestion du temps avec la volonté d’instiller plus d’interactivité dans nos débats. Les deux dialogues informels et interactifs de ce mois ont permis de riches échanges entre les membres du Conseil et des personnes-ressources sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, tout d’abord, sur l’examen des opérations de paix des Nations Unies, ensuite. J’ajouterai à cela encore l’initiative, bienvenue, d’injecter une dose d’interactivité dans les séances d’information publiques du Conseil, comme cela a été le cas au cours de la séance consacrée au rôle de la Police des Nations Unies, présidée par la Ministre australienne des affaires étrangères, Mme Bishop (voir S/PV.7317). Tous ces efforts en vue de plus d’interactivité, entamés i1 y a quelques mois et perfectionnés au fil du temps, contribuent assurément à rendre nos débats plus riches, et nous donnent en fin de compte de meilleurs moyens de façonner l’action du Conseil.

En passant en revue un mois riche en activités, je voudrais mettre l’accent sur quelques initiatives en particulier. Suite à l’adoption des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014), vous avez, Monsieur le Président, fait le choix d’organiser un débat public au niveau ministériel consacré à la problématique du terrorisme et de l’extrémisme violent, un choix qui se justifie, hélas, compte tenu du défi représenté par la menace du terrorisme et par la nécessité d’agir de manière résolue contre ce fléau. La barbarie de Daech, qu’il s’agisse des atrocités commises à l’encontre des populations syriennes et iraquiennes ou encore de l’assassinat de ceux qui s’engagent pour apporter aide et assistance aux populations dans le besoin, la brutalité sans nom de Boko Haram, l’attrait insidieux que cette idéologie de l’extrême exerce auprès de plus en plus de jeunes à travers le monde, sont autant d’éléments qui rendent nécessaire une action résolue de la communauté internationale. La déclaration présidentielle (S/PRST/2014/23) que nous avons adoptée lors de ce débat contribue au renforcement de l’action et de la coopération de la communauté internationale en la matière. À nous maintenant d’œuvrer pour donner plein effet aux mesures décidées par le Conseil. Je voudrais dans ce contexte réitérer ici notre conviction que le respect des droits de l’homme et des libertés fondamentales doit faire partie intégrante de notre stratégie de lutte contre le terrorisme. Autrement,

nous courrons le risque que le remède espéré alimente encore davantage le mal.

C'est au cours de votre présidence également que le Conseil de sécurité a tenu pour la première fois une séance consacrée au rôle de la Police des Nations Unies dans le maintien et la consolidation de la paix. L'adoption de la résolution 2185 (2014) – une première, comme d'autres l'ont déjà souligné, en ce qui concerne les fonctions de police – complète utilement le cadre à notre disposition pour le maintien de la paix, la consolidation de la paix et la réforme du secteur de la sécurité. Il s'agit également d'une reconnaissance du rôle de plus en plus important joué par la Police des Nations Unies dans des contextes de conflit et de consolidation de la paix, comme nous avons pu nous en rendre compte au cours du débat et lors de nos séances consacrées au Libéria (voir S/PV.7310) et au Soudan du Sud (voir S/PV.7305), pour ne citer que deux exemples.

Le rôle de la Police des Nations Unies sera également l'un des nombreux sujets à discuter au cours de l'examen des opérations de paix des Nations Unies qui sera conduit par le Groupe indépendant de haut niveau. Nous avons grandement apprécié la possibilité qui nous a été offerte, au cours de ce mois, de discuter avec le Groupe, et nous espérons que le Conseil de sécurité, comme les autres parties intéressées, aura l'occasion d'apporter sa contribution tout au long du processus d'examen des opérations de paix. Comme j'ai pu le dire lors de ce dialogue informel interactif, il sera particulièrement important que des synergies soient établies avec l'examen de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies et avec celui qui portera sur le rôle des femmes en matière de paix et de sécurité, qui se dérouleront en parallèle.

Pas plus tard qu'hier, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, Mme Valerie Amos, nous a présenté la dernière mise à jour sur la situation humanitaire en Syrie (voir S/PV.7324). Les chiffres parlent d'eux-mêmes et je ne vais pas les répéter ici. En adoptant la résolution 2165 (2014), le Conseil de sécurité a créé un cadre pour permettre la fourniture de l'aide, par les voies les plus directes, aux populations dans le besoin. Grâce à l'adoption de cette résolution, près de 300 000 personnes supplémentaires ont pu bénéficier d'une aide humanitaire et médicale. Il importe de continuer sur cette lancée. Pour cela, le Conseil de sécurité devra jouer son rôle.

Nous sommes confiants de pouvoir compter sur le soutien des collègues au Conseil pour renouveler prochainement les décisions prises dans la résolution 2165 (2014) par rapport aux opérations transfrontalières et à travers les lignes de conflit et les mécanismes de surveillance des Nations Unies et continuer, ainsi, d'apporter au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, aux organismes et au personnel humanitaires le soutien du Conseil de sécurité, dont il ont besoin pour aider les populations prises au piège du conflit en Syrie.

Je voudrais encore dire beaucoup de choses – vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé une séance consacrée aux questions générales relatives aux sanctions (voir S/PV.7323), parler des situations au Soudan du Sud, au Proche-Orient ou encore en Libye et en Iraq, pour ne mentionner que quelques-uns des dossiers qui nous préoccupent – mais je ne suis pas convaincue qu'il soit recommandé, du point de vue de l'efficacité de nos travaux, de dépasser par trop le temps de parole qui m'est imparti. Je vais donc m'arrêter ici, sans toutefois manquer de souhaiter à l'Ambassadeur Cherif et à toute la délégation du Tchad nos meilleurs vœux de succès pour la présidence du Conseil de sécurité, qu'ils assumeront en décembre. Ils pourront compter sur notre collaboration et notre appui.

M. Gombo (Tchad) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de l'efficacité et de la diligence dont vous avez fait montre, avec toute l'équipe qui vous a accompagné, durant votre mandat à la tête du Conseil au mois de novembre. Nous constatons que vous avez apporté des améliorations notables à la nouvelle méthode interactive de conduite des débats au sein du Conseil, permettant ainsi de réaliser des gains de temps au cours de nos séances. Je voudrais également remercier tous ceux qui nous ont adressé, particulièrement à l'Ambassadeur Cherif, des mots aimables de bonne chance et de succès pour notre présidence. Ce sera un honneur pour le Tchad que d'occuper, pour la première fois de son histoire, la tribune du Conseil de sécurité. Avec le soutien des membres, nous essaierons d'être à la hauteur.

Le débat organisé le 5 novembre sur le Burundi (S/PV.7295) a mis en exergue la situation très fragile et instable sur le plan de la sécurité dans ce pays, en raison des tensions qui précèdent les élections de 2015, à deux mois du retrait du Bureau des Nations Unies au Burundi. La séance du 12 novembre sur le Libéria, confronté à la crise de l'Ebola (voir S/PV.7310), a permis aux membres du Conseil de prendre à l'unanimité des mesures et des dispositions très importantes. Le Secrétaire général

adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, a surtout insisté à l'occasion de cette séance sur la nécessité d'envisager dès maintenant la nature de l'aide internationale dans le contexte de la reconstruction après la crise de l'Ebola dans ce pays. Concernant, toujours, la crise de la maladie à virus Ebola, il faut également admettre que votre influence, Monsieur le Président, a prévalu pour que la question soit examinée deux fois par le Conseil, avec une participation massive des États Membres lors du débat public sur la crise de l'Ebola organisée le 21 novembre (voir S/PV.7318).

S'agissant de l'intensification de la menace terroriste, la présidence du Conseil a organisé un débat de haut niveau présidé par la Ministre australienne des affaires étrangères (voir S/PV.7316), au cours duquel 77 délégations se sont prononcées sur la question, mettant en évidence l'importance du thème et le degré de mobilisation des États Membres dans cette lutte. Une déclaration présidentielle a été adoptée par les membres du Conseil à cette occasion (S/PRST/2014/23).

Nous vous félicitons, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de convoquer, pour la première fois également, une séance du Conseil de sécurité sous votre présidence pour que nous nous prononcions sur le rôle clef de la Police des Nations Unies dans les opérations de maintien et de consolidation de la paix (voir S/PV.7317), durant laquelle la résolution 2185 (2014) a été adoptée à l'unanimité des membres. Nous réitérons notre soutien à un renforcement de la composante de police des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, qui contribue grandement à la consolidation de la paix après les conflits et à la protection durable des civils. Nous estimons aussi que le degré de connaissances linguistiques et culturelles pourrait devenir un critère de sélection des aspirants policiers.

Le débat que vous avez organisé, Monsieur le Président, le mardi 25 novembre sur l'efficacité des sanctions (voir S/PV.7323) a été l'occasion de réfléchir sur une question aussi importante que celle de la mise en œuvre des sanctions du Conseil de sécurité. Ce débat contribuera à ouvrir la voie à des prises de décisions ultérieures pour combler les lacunes constatées dans ce domaine.

Je ne saurais terminer sans évoquer l'organisation du séminaire-retraite organisé à Greentree du 13 au 14 novembre à l'initiative de la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a réuni les membres du Conseil, y compris les nouveaux membres élus, autour des questions relatives à l'évaluation des activités du Conseil durant l'année 2014, aux méthodes de travail et aux leçons tirées. Il est ressorti entre autre de ces discussions que les réunions d'information et les consultations sont presque la même chose. Il a été aussi souligné que le Conseil restait divisé sur certaines questions dites sensibles, si bien que l'on ne voit pas de solution au bout du tunnel, dans la situation concernant la question palestinienne, par exemple.

Pour conclure, je voudrais une fois de plus réitérer mes félicitations au Président et à toute l'équipe australienne pour l'immense travail accompli, la pertinence des thèmes abordés et la persévérance dont ils n'ont cessé de faire montre tout au long de ce mandat. N'oubliez pas, Monsieur le Président, de nous transmettre le secret de ces succès durant notre présidence, ce serait un cadeau précieux.

M. Klein (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La journée de demain, aux États-Unis, correspond au jour d'action de grâce - Thanksgiving Day. Et ma délégation tient à remercier, aujourd'hui, la délégation australienne de son professionnalisme et de sa sagacité, ainsi que de son excellente direction des travaux du Conseil de sécurité au cours du mois de novembre.

Je voudrais aujourd'hui faire part des vues de ma délégation sur certains des domaines dans lesquels le Conseil a été productif au cours de ce mois, tout en anticipant sur ce sur quoi nous devons toujours continuer de focaliser notre attention en décembre et au-delà. Premièrement, ma délégation se félicite de la séance organisée par l'Australie sur l'Ebola (voir S/PV.7318). La décision de la Ministre australienne des affaires étrangères, Mme Bishop, de présider la séance a contribué à montrer la gravité de cette crise actuelle, qui a déjà fait plus de 5 000 morts. Nous commençons de voir les effets de la riposte collective organisée par la communauté internationale. Nos efforts permettent de sauver des vies. Au cours du mois, le nombre moyen de nouveaux cas signalés par semaine au Libéria a chuté d'un tiers. Mais les signes de progrès constatés ne signifient pas que nous puissions abandonner le combat. Nous devons poursuivre nos efforts pour endiguer la propagation du virus et organiser une riposte fluide, diligente et souple, et régionale.

Dorénavant, les États-Unis estiment que quatre points vont s'avérer particulièrement importants. Premièrement, la Mission des Nations Unies pour

l'action d'urgence contre l'Ebola doit aider à coordonner et mieux cibler le travail des multiples organismes du système des Nations Unies, États Membres et organisations en présence afin d'optimiser notre riposte collective. Deuxièmement, les donateurs doivent adapter leurs contributions en fonction des besoins du moment plutôt que de ce qui arrange le mieux nos capitales. Troisièmement, nous avons besoin de davantage de personnel international de santé pour soutenir dans sa tâche le personnel soignant des pays et nous devons tâcher de mieux assurer la protection des agents sanitaires et des autres bénévoles. Quatrièmement, nous devons investir davantage afin de préparer les pays voisins à parer à de nouvelles épidémies et à les enrayer si elles se produisaient.

Nous avons maintenant tenu cette année plus d'une vingtaine de séances sur l'Ukraine au Conseil, et il reste à l'évidence nécessaire de maintenir cette attention. Le récent rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a montré qu'entre le 6 septembre et le 18 novembre, durant le cessez-le-feu, 957 personnes ont été tuées dans l'est de l'Ukraine. Nous attendons encore que la Russie et les séparatistes qu'elle soutient honorent les engagements pris conjointement le 5 septembre à Minsk. Les séparatistes ont profité de cette trêve convenue des combats pour essayer d'élargir leur territoire. Le 2 novembre, les séparatistes ont tenu des élections illégales dans certaines zones des oblasts de Donetsk et de Lougansk. Ce scrutin constitue une violation de la souveraineté de l'Ukraine et un défi au Protocole de Minsk. Minsk représente la feuille de route, mais pour qu'elle puisse aboutir, il faut que les deux parties s'engagent à la suivre.

Nous devons également, à partir de maintenant, continuer de surveiller la situation en Bosnie-Herzégovine. Le renouvellement du mandat décidé ce mois a confirmé la volonté du Conseil d'apporter son appui à la population de Bosnie-Herzégovine dans ses efforts pour assurer un climat de sécurité et de sûreté, avec l'aide de la Force multinationale de stabilisation (EUFOR/Althea)

Nous avons connu ce mois au Conseil des moments sans précédents, dont nous devons vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre Ministre des affaires étrangères, Mme Bishop, et l'ensemble de votre équipe si industrieuse. L'un de ces exemples est la tenue, pour la première fois de l'histoire du Conseil, d'une séance consacrée à la Police des Nations Unies (voir S/PV.7317), laquelle joue un rôle essentiel dans la fin des conflits et dans l'édification d'une paix durable et solide. Tandis que s'accroissent les effectifs de la Police des Nations Unies, nous lui en demandons également toujours plus. Nous avons apprécié cette séance, la semaine dernière, parce qu'elle a permis de braquer les projecteurs sur le travail de police et les difficultés auxquelles se heurte la Police des Nations Unies. Nous nous réjouissons de continuer de suivre de près cette question et de recevoir de nouvelles informations du terrain dans les mois et années à venir et, bien sûr, nous attendons avec intérêt la suite donnée aux travaux du groupe de haut niveau sur le maintien de la paix.

Les États-Unis apprécient également beaucoup le rôle moteur de l'Australie dans la riposte internationale au terrorisme et à l'extrémisme violent. Il est absolument essentiel d'aider nos partenaires à faire face avec compétence à la menace évolutive du terrorisme, et notamment à endiguer l'afflux de combattants terroristes étrangers et à faire pièce à l'extrémisme violent. À cet égard, nous devons écouter la puissante mise en garde faite par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Prince Zeid Ra'ad Al Hussein, à la séance du 18 novembre (voir S/PV.7314), à savoir que « [l]'ampleur et la violence des atrocités perpétrées par l'[État islamique d'Iraq et du Levant] contre des civils détruisent tous les principes relatifs aux droits de l'homme » (*S/PV.7314, p. 6*).

Le Conseil a compris que s'attaquer au problème que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) allait nécessiter une palette d'outils, parmi lesquels des mesures financières et des sanctions, telles celles que nous avons prises en août à travers l'adoption de la résolution 2170 (2014). La déclaration présidentielle S/PRST/2014/23 adoptée le 19 novembre a réaffirmé une nouvelle fois à quel point il importe de bloquer tout appui financier à l'EIIL, car c'est cet appui qui lui sert à financer des actes de terrorisme et le recrutement. Au cours des prochains mois, le Conseil devra déterminer si des actions et mesures supplémentaires sont nécessaires pour faire en sorte que l'EIIL ne puisse utiliser le pétrole, les enlèvements contre rançon, les banques, les biens culturels dont l'Iraq et la Syrie sont si richement dotés, les dons et autres sources pour financer ses activités.

Enfin, cette question m'amène à celle de la situation humanitaire en Syrie. Comme nous l'avons déclaré au Conseil hier (voir S/PV.7324), la situation en Syrie continue de se détériorer. Des millions de personnes souffrent en raison de la violence que le régime syrien continue d'infliger aux civils, notamment

les tirs de mortier, les bombardements aériens et les restrictions et obstacles bureaucratiques systématiques qui empêchent l'aide humanitaire vitale de parvenir à des milliers d'habitants de villes assiégées qui luttent pour survivre. Compte tenu des immenses difficultés qu'il y a à atteindre les Syriens dans le besoin, il est impératif que tous les organismes des Nations Unies usent pleinement de l'autorité conférée par la résolution 2165 (2014) pour acheminer l'aide à travers les frontières. Nous devons poursuivre les efforts autorisés par la résolution 2165 (2014), et nous attendons avec intérêt les consultations relatives au renouvellement du mandat.

Nous assurons de notre plein appui nos collègues du Tchad, qui s'apprêtent à prendre les rênes en décembre.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance récapitulative, qui nous donne l'occasion d'évaluer le travail du Conseil de sécurité pendant le mois de novembre.

La première séance d'information par les chefs des composantes police de trois missions de maintien de la paix des Nations Unies a été l'une des grandes nouveautés de ce mois (voir S/PV.7317). L'exposé présenté aux membres du Conseil et à tous les Membres de l'Organisation a été l'occasion d'entendre directement ce qu'ont à dire les responsables de la mise en œuvre des mandats de police confiés par le Conseil au titre du maintien de la paix. Les mandats des missions de maintien de la paix devenant de plus en plus multidimensionnels, les composantes police assument un rôle de plus en plus complexe. Les chefs de la police ont évoqué trois questions importantes : les difficultés rencontrées dans la création des capacités institutionnelles des États, la mise à disposition des moyens nécessaires pour s'acquitter efficacement des mandats définis par le Conseil et le rôle des composantes de police dans la protection des civils. Le caractère interactif de la séance a été très utile, puisque les membres du Conseil ont pu poser des questions, demander des précisions et faire des suggestions concernant les activités de police et de maintien de la paix.

Nous saluons l'Australie pour le rôle de premier plan qu'elle a joué dans l'adoption de la toute première résolution thématique consacrée aux fonctions de police dans le maintien de la paix, la résolution 2185 (2014). Cette résolution est selon nous l'un des points saillants des travaux du Conseil en novembre. Elle souligne la complexité croissante des activités de police des Nations Unies. Elle reconnaît également la nécessité pour l'ONU d'allouer des ressources suffisantes aux composantes police afin de permettre à ces dernières de relever les défis auxquels elles sont confrontées sur le terrain.

Le débat du Conseil sur l'Ebola (voir S/PV.7318) a été l'occasion de faire le point de la situation, ce qui est essentiel pour mesurer les progrès de notre action collective pour combattre ce fléau. Le débat a montré que les efforts mondiaux sont bel et bien en train de donner des résultats et que des progrès importants ont été enregistrés sur le terrain. Ces progrès ont été attribués en partie aux contributions déterminantes de plusieurs États de la région qui ont pris la tête de la riposte à l'épidémie d'Ebola. L'action de la communauté internationale et des organisations non gouvernementales a également été jugée très importante. Toutefois, il faut faire davantage pour atteindre notre objectif ultime, qui est d'éradiquer l'Ebola. Il s'agit d'une crise sanitaire mondiale, pas seulement d'un problème régional. C'est pourquoi la poursuite de l'aide internationale demeure indispensable. Nous ne doutons pas que, sous l'impulsion de l'ONU, l'élan actuel va se poursuivre. Nous rendons hommage aux hommes et aux femmes qui œuvrent en première ligne et mettent leur vie en danger pour combattre ce fléau.

Puisqu'il s'agit de la dernière séance prévue sous la présidence australienne, la délégation nigériane tient à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation pour le brio avec lequel vous avez présidé les travaux du Conseil durant le mois de novembre. Nous saisissons également cette occasion pour présenter tous nos vœux de succès et offrir tout notre appui à la délégation tchadienne qui s'apprête à assumer la présidence du Conseil en décembre.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je félicite la Mission australienne de la manière dont elle a dirigé le Conseil en ce mois chargé mais fructueux. Même si le mandat de l'Australie au Conseil ne s'achève que dans un mois, cela ne saurait m'empêcher de qualifier sa présidence de point culminant de l'énergie, de la créativité et de l'engagement que l'Australie a apportés aux travaux du Conseil durant les deux années écoulées.

Je dis souvent mon amertume devant le fait que le Conseil de sécurité est devenu l'esclave de son ordre du jour et de ses procédures. Trop de séances sont organisées uniquement sur la base de la périodicité des rapports et non dans un but précis ou en réponse

à l'évolution de la situation sur le terrain. Or ce n'est pas une critique que l'on peut adresser au programme de travail de novembre. Nous avons certes été très productifs sur un certain nombre de points récurrents de l'ordre du jour du Conseil – les élections à la Cour internationale de Justice, le renouvellement des mandats de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (voir S/PV.7307), de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (voir S/PV.7322) et du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (voir S/PV.7321), ainsi que les efforts pour combattre la piraterie aux larges des côtes somaliennes (voir S/PV.7309). Mais le Conseil a aussi réagi avec souplesse et rapidité à l'imprévu.

Sur le Darfour, suite aux informations alarmantes faisant état de viols à grande échelle à Thabit, le Département des opérations de maintien de la paix et la Représentante spéciale, Mme Bangura, nous ont fait un exposé au pied levé. Étant donné les obstacles posés par les autorités soudanaises à la conduite de l'enquête de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le Conseil a publié une déclaration à la presse (SC/11658) dans laquelle il a demandé au Gouvernement soudanais d'accorder à la MINUAD une entière liberté de mouvement afin qu'elle puisse mener en toute indépendance une enquête approfondie et transparente. Par cette déclaration, le Conseil a clairement indiqué sa détermination à tenir ses engagements en matière de lutte contre la violence sexuelle. Il est regrettable que le Gouvernement soudanais continue de refuser l'accès à la MINUAD. Une nouvelle fois, nous demandons instamment au Gouvernement soudanais de répondre à cet appel clair et unanime du Conseil de sécurité.

Sur l'Ukraine, le Conseil s'est réuni le 12 novembre (voir S/PV.7311) en réaction aux violations répétées des accords de Minsk par les séparatistes armés soutenus par la Russie. Cette séance nous a également donné l'occasion de redire notre inquiétude face à la détérioration de la situation des droits de l'homme dans les zones sous le contrôle des séparatistes dans l'est de l'Ukraine et dans la péninsule de Crimée annexée illégalement. Le Conseil doit être prêt à continuer d'accorder toute son attention à cette menace à la paix et à la sécurité internationales que représentent les tentatives en cours de porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Le Conseil s'est également réuni le 21 novembre pour examiner l'évolution de la crise d'Ebola (voir S/PV.7318), qui vient nous rappeler la grande variété des menaces à la paix et à la sécurité internationales. La déclaration présidentielle que nous avons adoptée (S/PRST/2014/24) souligne utilement notre ferme appui à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) ainsi que la nécessité de continuer à renforcer le rôle de coordination de la Mission et d'accélérer les efforts pour renforcer sa présence et ses activités dans les districts des pays touchés.

Nous avons eu des séances imprévues sur les crises au Soudan du Sud (voir S/PV.7320) et en République démocratique du Congo (voir S/PV.7296). Je me félicite qu'une première série de personnes aient été inscrites sur la liste du régime des sanctions relatif au Yémen, créé en vertu de la résolution 2140 (2014), car c'est un signal important de notre volonté de réagir avec fermeté face à ceux qui tentent d'entraver ou de remettre en cause la transition politique pacifique du pays. Ce sont là autant d'exemples d'un Conseil qui agit avec souplesse et rapidité face à des situations qui évoluent très vite. Mais je tiens aussi à saluer la manière dont la présidence australienne nous a permis de prendre du recul et d'avoir un regard plus stratégique sur certaines thématiques et questions transversales importantes. La séance du Conseil avec les chefs des composantes police (voir S/PV.7317) a constitué une innovation importante à cet égard, tout comme la résolution 2185 (2014) qui l'a accompagnée, la première résolution jamais adoptée sur les fonctions de police de l'ONU. À mesure que les activités de maintien de la paix gagnent en complexité et en difficulté, le rôle des composantes police des Nations Unies, aux côtés des composantes militaires, ne cesse de croître. Nous devons réfléchir attentivement au rôle et aux méthodes de la Police des Nations Unies, y compris en tant que capacité de remplacement durant les phases de retrait des missions. Le rapport du Secrétaire général, établi en application de la résolution 2185 (2014), sera un moyen important de stimuler ce travail de réflexion. La poursuite des atrocités commises par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), y compris le meurtre abominable ce mois-ci d'un travailleur humanitaire des États-Unis et de prisonniers syriens, montre à quel point il faut que le Conseil continue de porter son attention sur la menace que pose l'EIIL, et plus généralement sur la lutte contre le terrorisme. Le débat du 19 novembre (voir S/PV.7316) et l'adoption d'une déclaration présidentielle (S/PRST/2014/23) font suite à une série de mesures prises par le Conseil au cours des derniers mois, y compris l'adoption des résolutions 2170 (2014)

et 2178 (2014), et souligne l'importance pour l'ensemble des membres de l'ONU de respecter et d'appliquer les obligations que leur imposent ces résolutions.

Au cours de ce débat, nous avons entendu un puissant exposé du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en faveur d'un nouvel effort soutenu face aux extrémistes et à leurs discours. C'est une chose à quoi nous devrons donner suite.

À la séance d'hier sur certaines questions d'ordre général relatives aux sanctions de l'ONU, les membres du Conseil ont pu réfléchir à la façon de faire le meilleur usage possible de cet outil important pour contribuer à la paix et la sécurité internationales. J'espère que nous serons en mesure d'adopter le projet de résolution sur cette question d'ici très peu de temps.

Le thème sous-jacent de mon intervention d'aujourd'hui est la capacité du Conseil à utiliser son programme de travail avec souplesse et imagination afin que nous puissions réagir rapidement aux événements extérieurs et que nous puissions prendre du recul par rapport aux affaires ordinaires cycliques en vue d'examiner les questions stratégiques importantes et de tirer des conclusions quant à la manière de les intégrer dans nos travaux ordinaires. Votre présidence, Monsieur le Président, a montré que cela pouvait se faire d'une manière productive, et j'espère que les futures présidences suivront le modèle que vous avez établi ce mois-ci en alternant de manière judicieuse les affaires ordinaires du Conseil et ses séances « réactives » ad hoc portant sur d'importantes questions thématiques. Pour ce qui est de l'avenir, je souhaite à la Mission du Tchad mes meilleurs vœux pour le mois de décembre, et nous attendons avec intérêt le débat sur le terrorisme et la criminalité transfrontalière, ce qui ajoutera une nouvelle dimension importante à l'examen du problème de la lutte contre le terrorisme.

Enfin, je note que le mois prochain marquera le premier anniversaire du début de la guerre civile au Soudan du Sud. Il est décourageant de constater que tous les efforts que nous avons déployés au cours de l'année écoulée, y compris notre visite au Soudan du Sud en août, n'ont pas encore donné les résultats escomptés. Les combats se poursuivent, les efforts consentis pour parvenir à un accord politique n'ont pas encore porté leurs fruits. Un nombre énorme de personnes sont encore déplacées, et nombre d'entre elles ont dû se réfugier dans des bases des Nations Unies. Nous devons profiter de ce prochain anniversaire pour réfléchir à ce que nous pouvons faire de plus pour mieux cibler la pression internationale sur les dirigeants politiques et militaires du Soudan du Sud et traiter des questions de responsabilité soulevées par ce conflit.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Mes collègues sont bien conscients du fait que la délégation russe n'est pas fan des séances de synthèse mensuelles. Elles se limitent trop souvent à réitérer des positions bien connues et à tenter de glorifier des approches qui ne sont pas objectives.

Aujourd'hui, par exemple, nous avons entendu une interprétation unilatérale de certaines questions intéressant la situation en Syrie. En novembre, certains membres du Conseil de sécurité, déjà plus tôt au niveau des experts, ont bloqué le travail relatif à un projet de déclaration présidentielle proposé par la délégation russe sur les dangers que représente l'utilisation par des terroristes d'armes chimiques en Syrie et en Iraq. Imputer tout le temps toutes les fautes à Damas, c'est laisser le champ libre aux terroristes. Il faut que cela soit bien clair.

Pour revenir sur la question du format de la présente séance, on dit, dans le monde du théâtre, que s'il y a plus d'acteurs sur la scène que de spectateurs dans la salle, il est temps de changer de répertoire. C'est pourquoi nous proposons de faire une seule séance récapitulative par an.

Le Conseil a eu un programme très chargé au mois de novembre, mais grâce au bon travail réalisé par la présidence australienne, nous avons pu nous atteler à notre tâche sans heurts. Nous souhaitons plein succès à la délégation tchadienne qui présidera le Conseil en décembre.

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont occupé une grande place dans notre ordre du jour. La situation dans cette région du monde est extrêmement volatile, et il ne sera pas possible de la stabiliser sans un règlement politico-diplomatique des crises régionales, en menant en même temps, dans le plein respect du droit international, une lutte sans relâche contre le terrorisme et l'extrémisme, que ce soit dans le cadre du conflit en Syrie, ou de la situation en Iraq et en Libye.

Nous notons l'importance de la séance du Conseil sur la lutte contre le terrorisme. Nous devons mettre fin à la radicalisation qui alimente le terrorisme et empêcher les terroristes d'utiliser les médias, y compris l'Internet, pour rendre leurs activités plus attractives. Nous devons leur couper l'oxygène, en bloquant leur financement, notamment celui que leur procure le commerce illégal

du pétrole d'Iraq et de Syrie. Nous devons nous attacher systématiquement à régler cette question. À cet égard, la déclaration présidentielle du 19 novembre (S/PRST/2104/23) est de bon conseil. Nous devons développer cette approche et la concrétiser.

Le 20 novembre, nous avons tenu une séance sur les fonctions de police des Nations Unies. Le travail de la police devient extrêmement divers et complexe, mais n'oublions pas que c'est aux États qu'incombe la responsabilité principale de maintien de l'ordre au sein de leurs contingents. L'objectif principal des effectifs de police est d'aider la police nationale pendant la période de reconstruction après un conflit.

Nous croyons que la question de l'Ebola est très importante, mais nous croyons également que, sans empiéter sur les prérogatives d'autres organes de l'ONU, c'est une question qui devrait relever de l'Assemblée générale et des institutions spécialisées. Nous devons tenter de définir clairement les différentes responsabilités du Conseil, de l'Assemblée générale et des autres organismes du système des Nations Unies conformément aux tâches confiées par la Charte des Nations Unies.

Nous avons été obligés de nous abstenir lors du vote sur la résolution 2183 (2014), dans la mesure où, sur le plan pratique, nous pensons qu'il n'est pas acceptable de pousser la Bosnie-Herzégovine à adhérer à l'Union européenne et à l'OTAN par le biais d'une décision du Conseil de sécurité prise sur la base du Chapitre VII de la Charte. Un élément important ici doit être le transfert des responsabilités aux Bosniens eux-mêmes, en respectant pleinement l'Accord de paix de Dayton et conformément à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Lors de la séance d'hier sur les sanctions, nous avons entendu des arguments d'une importance capitale sur la prérogative exclusive du Conseil à imposer des sanctions, le caractère inacceptable et illégitime des restrictions unilatérales et la nécessité de tenir compte des conséquences humanitaires de ces mesures, que ce soit au niveau étatique, interétatique ou du Secrétariat. Après tout, les sanctions relèvent uniquement des compétences exclusives des États Membres de l'ONU.

Ce mois-ci, le Conseil a réexaminé la question du règlement du conflit interne en Ukraine. Malheureusement, ceux qui ont proposé la séance du 12 novembre (voir S/PV.7311) s'en sont servis pour refaire de la propagande au lieu de chercher de façon constructive un règlement à cette crise sur la base de l'Accord de Minsk. La situation dans les provinces de Donetsk et de Lougansk reste tendue. Des voyous continuent de tirer sur des immeubles et des infrastructures, et des dizaines de civils meurent chaque jour. Le cessez-le-feu n'est pas respecté. Au lieu de retirer les armes lourdes, les troupes ukrainiennes se sont, au contraire, rapprochées des lignes de démarcation. Le 22 novembre par exemple, deux lanceurs de roquettes Uragan ont été installés dans la région de Debaltsevo. Face à de tels agissements, nous ne pouvons pas rester silencieux. C'est sans doute la raison pour laquelle les autorités de Kiev sont de plus en plus irritées par la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Les troupes ukrainiennes interfèrent régulièrement avec leurs observateurs, ce qui est totalement inadmissible.

Au lieu d'établir le dialogue avec le sud-est, comme convenu en avril à Genève, les autorités ukrainiennes rompent les communications avec les personnes qui s'y trouvent. Elles ont interrompu les dépenses budgétaires, y compris les prestations et pensions, de telle sorte que les membres les plus vulnérables de la population sont à présent privés du minimum vital alors que l'hiver approche. Les habitants du Donbass n'ont pas de soins médicaux ni de services publics. Les écoles sont fermées. Il n'y pas de manifestations culturelles. La région est l'objet d'un embargo de fait, qui menace de se transformer en catastrophe humanitaire à grande échelle.

La situation a été rendue plus grave encore lorsque le pouvoir ukrainien a déclaré qu'il ne se sentait pas l'obligation de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales puisqu'il menait des opérations antiterroristes. Hier, le Donbass a publié une déclaration à l'intention de la communauté internationale et du Conseil au sujet de la situation, affirmant sans détour que les autorités de Kiev avaient déclaré la guerre, non pas aux rebelles, mais à la population civile – femmes, personnes âgées et enfants. Ceux qui encouragent le Gouvernement à agir ainsi porteront une très lourde responsabilité.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous vous félicitons, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, de votre rôle moteur et de votre présidence au mois de novembre. Nous nous réjouissons de la tenue du présent débat de synthèse, pratique de travail que nous aimerions voir pérennisée.

Permettez-moi de commencer par mentionner certains des points saillants de nos travaux de novembre. Nous évoquerons principalement la question des sanctions. Le Chili accueille avec satisfaction l'initiative australienne de porter cette question à l'attention du Conseil de sécurité, ce qui nous a permis de réfléchir et d'avoir des échanges sur les éléments de nature à faciliter une mise en œuvre efficace des sanctions. Nous avons conscience de la spécificité de chaque situation et de chaque comité des sanctions mais, à des fins d'efficacité, nous devons établir certains critères communs dans une optique d'harmonisation pour faciliter l'application des sanctions, en gardant à l'esprit les différences entre les situations sur le terrain. Nous espérons que le projet de résolution proposé par l'Australie recueillera le consensus nécessaire à son adoption.

De plus, nous réaffirmons qu'il importe de garantir des procédures régulières. Nous saluons les tentatives d'apporter des améliorations à l'inscription et à la radiation des personnes et entités sur les listes de sanctions et la création du point focal prévu par la résolution 1730 (2006). Toutefois, cela ne suffit pas, et nous espérons par conséquent que nous pourrons progresser sur la question de l'élargissement aux autres comités des sanctions du mandat du Médiateur du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées.

En tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire, j'ai eu l'occasion de diriger la visite du Comité dans ce pays. Cela m'a montré combien les visites de terrain étaient importantes pour se faire une idée plus complète et détaillée de la situation dans un pays visé par des sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Nous estimons qu'il est crucial d'encourager l'organisation de telles missions afin d'éviter les écarts entre ce qui est réglé à New York et ce qui se passe réellement sur le terrain. Étant donné que seuls les membres non permanents du Conseil assument la responsabilité de présider les organes subsidiaires de ce genre pendant un an ou deux, il est souhaitable de prévoir un budget plus large pour les missions en question, de manière à ce que des délégations plus nombreuses puissent prendre part aux visites de terrain. Nous réaffirmons que la mise en perspective qu'induisent les visites de terrain est irremplaçable.

Parmi les grandes réalisations du Conseil de sécurité ce mois-ci figurent également l'exposé (S/PV.7317) et l'adoption à l'unanimité de la résolution 2185 (2014) sur le rôle de la police dans le maintien et la consolidation de la paix dans les situations d'après-conflit. Cela a donné lieu à un débat intéressant sur la façon d'aider les États hôtes à conclure des accords et surmonter les conflits. Le format retenu a permis un échange d'informations que nous considérons utile aux travaux du Conseil, étant donné qu'il favorise une connaissance de première main des difficultés, ambitions et craintes des forces de police sur le terrain. Nous plaidons, conformément à ce qui est indiqué dans la résolution, pour que des réunions de ce type continuent de se tenir à l'avenir.

Une analyse des activités du mois serait incomplète si elle ne mettait pas en avant les points dont nous jugeons qu'ils appellent des améliorations. Dans l'analyse des diverses situations dont le Conseil est saisi, il est essentiel que nous adoptions un point de vue qui tienne compte de la réalité sur le terrain et reconnaisse la spécificité de chaque sujet sur la base de ses mérites propres, pour éviter que d'autres points de l'ordre du jour n'interfèrent avec les discussions pertinentes.

S'agissant des questions dont il semble approprié d'assurer le suivi dans le futur, il apparaît que la situation au Soudan du Sud en fait partie. Nous nous félicitons du renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), qui continuera, entre autres tâches, de garantir la protection de la population civile touchée par ce conflit. C'est un document auquel nous souscrivons et dont nous nous réjouissons. Cependant, nous déplorons qu'aucune avancée concrète manifeste n'ait été enregistrée récemment en ce qui concerne la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu ou le règlement politique de la situation grave qui prévaut dans le pays. Il est particulièrement préoccupant de constater les signes inquiétants qui donnent à penser que les combats pourraient de nouveau reprendre, à la fin de la saison des pluies, avec pour effet d'aggraver le conflit et de compliquer encore une crise humanitaire déjà épouvantable. Nous sommes conscients des efforts déployés par la MINUSS pour exécuter son mandat de protection de la population civile, mais nous tenons à insister sur l'obligation de respecter l'inviolabilité des installations des Nations Unies.

En outre, les situations humanitaires respectives de plusieurs pays qui ont fait l'objet de débats ce mois-ci ont mis en évidence qu'il importait de veiller à ce que les travailleurs humanitaires et le personnel des différentes missions déployées se voient accorder

liberté de déplacement et accès à toutes les zones où ils doivent se rendre pour accomplir leur mission, qu'elle soit humanitaire, de protection ou de vérification.

Enfin, nous souhaitons toute la réussite possible à nos collègues de la délégation tchadienne et nous nous engageons à leur prêter concours durant leur présidence au mois de décembre.

M. Omaish (Jordanie) (*parle en arabe*) : Comme j'ai la chance d'être le treizième orateur à la présente session, je n'ai pas beaucoup à ajouter. Néanmoins, je tiens à m'associer à tous les orateurs précédents pour vous exprimer nos remerciements et notre appréciation, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les membres de votre équipe, pour la compétence et la réussite avec lesquelles vous avez dirigé les affaires du Conseil pendant le mois.

Je voudrais aussi, brièvement, saluer l'Australie pour le rôle moteur qu'elle a joué durant le débat public consacré à la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme (voir S/PV.7316) et pour ses travaux sur l'examen approfondi des régimes de sanctions. Nous lui savons également gré d'avoir eu l'initiative d'organiser un débat sur le rôle des composantes de police des opérations de maintien de la paix (voir S/PV.7317), dont le point culminant a consisté dans l'adoption de la résolution 2185 (2014).

En conclusion, je souhaite à la présidence tchadienne la bienvenue et tout le succès possible dans la conduite des affaires du Conseil le mois prochain.

Mme Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je vous adresse, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre équipe, mes remerciements à vous et votre équipe. À l'instar de mes collègues, je souhaiterais vous exprimer ma gratitude pour votre travail, non seulement pendant le mois de votre présidence, mais aussi tout au long de ces deux années au cours desquelles nous avons siégé ensemble au Conseil. Il est clair que nous ne sommes pas toujours d'accord sur tous les points – et c'est une bonne chose – mais nous avons appris à dialoguer tout en respectant nos divergences de vues.

Votre présidence a fait preuve de cet esprit, l'esprit de votre délégation et de votre pays, un pays démocratique qui sait dialoguer et écouter les différents points de vue, et qui parfois peut renoncer à des initiatives qui revêtent une grande importance et un grand intérêt pour votre délégation afin de préserver ce qu'il nous incombe à tous de faire au Conseil, c'est-à-dire ne pas abaisser les normes de notre responsabilité, mais de fixer des priorités, de rechercher le consensus et de travailler inlassablement pour y parvenir. C'est ainsi que le Conseil progresse. Quand il n'y a pas de consensus au sein du Conseil, il y a plus de victimes dans le monde. Aussi voudrions-nous souligner que notre gratitude ne porte pas seulement sur un mois, mais sur l'expérience que nous avons partagée.

Nous nous félicitons aussi de la présente séance récapitulative. Dix membres du Conseil ont convoqué de telles séances durant leur présidence en 2014, et nous espérons que cette pratique se poursuivra. Comme je l'ai dit auparavant, cela nous permettra d'instaurer la confiance et de voir si l'on peut non seulement changer légèrement le programme, mais aussi et surtout renforcer la confiance des membres pour qu'ils puissent participer au Conseil, sachant qu'ils ne sont pas simplement des spectateurs muets, mais, sur un pied d'égalité, des acteurs de la communauté internationale.

Comme tout le monde l'a déjà souligné et comme mon équipe et mon propre corps le reconnaissent, le mois de novembre a été un mois intense comprenant de nombreuses activités obligatoires, telles que le renouvellement de mandats et la tenue de réunions prévues antérieurement par des décisions du Conseil, sans compter les réunions convoquées d'urgence et les trois initiatives fort utiles prises par la présidence sur la lutte contre le terrorisme, les fonctions de police dans les opérations de maintien de la paix, et les sanctions. Comme la prudence me dicte de pas aborder tous ces points, je me contenterai d'évoquer les trois initiatives de l'Australie.

Le débat public sur le terrorisme, présidé par la Ministre des affaires étrangères de l'Australie à qui j'adresse à nouveau les salutations de mon pays et de ma délégation, a souligné le fait que la menace posée par les terrorismes – et j'emploie le pluriel – est une fois encore au cœur des préoccupations du Conseil, des médias et de la communauté internationale, qu'elle sous-tend la peur collective, et se trouve au centre des mesures nécessaires pour éviter que cette horreur ne s'étende.

Cependant, nous avons aussi compris que le terrorisme qui revient sur le devant de la scène est différent. Son mode opératoire est beaucoup plus complexe, ses formes sont multiples et les voies qu'il utilise pour terroriser les populations aux quatre coins du monde sont sophistiquées et novatrices. Ce sont des formes de violence dont nous ne comprenons pas encore clairement les causes profondes. Il ne suffit pas dire que ce sont des fanatiques. Nous ne pouvons pas simplement

dire qu'ils sont se sont réveillés un jour et ont décidé de devenir fous. Nous parlons de personnes originaires de pays développés qui rejoignent les rangs des groupes terroristes pour se battre dans des pays pauvres, des pays extrêmement pauvres, ravagés par les conflits.

Par conséquent, au sein du Conseil de sécurité et au-delà, nous devons mener une réflexion approfondie – ce qui demandera plus de temps que les cinq minutes allouées par la Note 507 – sur ce qui se passe. Pourquoi ces terrorismes attirent-ils des personnes de plus en plus jeunes, y compris des femmes et des enfants, comme l'a de nouveau indiqué l'Ambassadrice du Luxembourg, et les utilisent pour commettre des actes odieux?

Comme nous l'avons indiqué au cours du débat (voir S/PV.7316), l'Argentine est convaincue que la réponse à apporter aux terrorismes, y compris au nouveau défi que représentent le recrutement et la participation de combattants terroristes étrangers, doit sans le moindre doute comprendre une composante militaire, mais nous ne pouvons pas nous limiter à cela. Nous avons échoué lorsque nous avons réduit la lutte contre le terrorisme à la seule dimension militaire. Et s'agissant de l'action militaire, nous devons continuer de combattre le terrorisme dans le cadre de l'état de droit et dans le respect de la légalité. Les mesures adoptées par les États pour lutter contre le terrorisme doivent respecter pleinement le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés. Ces mesures doivent aussi respecter les buts et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, tels que la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique des États et le principe de non-intervention dans les affaires intérieures des États.

Le deuxième point, Monsieur le Président, concerne votre décision de convoquer la première séance du Conseil de sécurité au cours de laquelle la première résolution consacrée aux activités de police des Nations Unies (résolution 2185 (2014)) a été adoptée (voir S/PV.7317). Il s'agit là d'une question à laquelle l'Argentine attache une énorme importance, étant le principal fournisseur régional d'observateurs de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous espérons, Monsieur le Président, que vous avez planté une graine qui portera ses fruits dans les années à venir et que cette question recevra l'attention qu'elle mérite au Conseil.

Nous pensons que la résolution 2185 (2014) que nous avons adoptée contient une description importante de l'évolution et de la pertinence croissante du rôle que les composantes de police jouent dans les missions de maintien de la paix, en particulier dans la protection des civils. Nous nous félicitons du fait que la résolution réaffirme le rôle que les composantes de police peuvent jouer pour favoriser la participation et l'inclusion des femmes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix, ainsi que la nécessité d'augmenter le nombre de femmes policières déployées et de renforcer la coordination entre les composantes de police et les conseillers pour la protection des femmes ainsi que les conseillers pour la protection de l'enfance.

Toutefois, nous sommes malheureusement préoccupés par le fait que le texte de la résolution ne fasse aucune mention du mandat du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34), qui est l'unique instance des Nations Unies chargée d'examiner en profondeur la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, y compris les mesures destinées à améliorer la capacité de l'Organisation à mener à bien de telles opérations. Le Secrétaire général doit par conséquent prendre pleinement en considération ce mandat lorsqu'il élabore et met en œuvre des normes, guides et procédures visant à améliorer les activités des opérations de maintien de la paix, y compris celles avec des composantes de police.

Troisièmement et pour finir, nous soulignons la proposition de l'Australie d'envisager des mesures visant à améliorer la qualité et la cohérence de l'assistance que le système des Nations Unies apporte au Conseil, à ses comités et groupes d'experts et, par voie de conséquence, à améliorer la qualité et la cohérence de l'assistance que le Conseil apporte aux États Membres dans la mise en œuvre des sanctions.

Vous vous souviendrez, Monsieur le Président, que, lors de la séance récapitulative du mois d'avril (S/PV.7166), j'avais affirmé qu'à mesure que le Conseil de sécurité se dirigeait de manière plus résolue vers le recours aux sanctions, nous devions nous montrer plus responsables pour définir ce qui est le mieux à faire pour exécuter notre mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

S'agissant des sanctions, en cette journée pluvieuse, je suis d'accord avec la majorité des membres du Conseil et avec vous, Monsieur le Président, sur le fait qu'il faut faire quelque chose concernant les sanctions. Quand il pleut, nous utilisons un parapluie. Maintenant, si nous utilisons un parapluie troué, il ne faut pas s'étonner d'être mouillés. Qu'est-ce que je veux

dire par là? Nous nous plaignons et mettons en place des sanctions qui ne sont pas respectées. Donc, soit nous changeons de parapluie, soit nous affrontons la tempête et essayons de voir si les sanctions demeurent la seule voie possible, soit nous mettons sur la table les diverses solutions dont dispose le Conseil. L'Argentine restera assurément attachée à sa proposition d'étendre le mandat du Bureau du Médiateur aux autres personnes et entités figurant sur les listes de tous les comités des sanctions.

Je ne dis pas que tel est l'état d'esprit du Conseil, mais on a l'impression que les sanctions sont sélectives et aléatoires, et qu'il s'agit d'une sorte d'arbitraire punitif. Nous avons nous aussi connu l'arbitraire punitif dans notre région et notre pays. Notre système pénal, quand les démocraties étaient moins démocratiques, jetait surtout les pauvres, les immigrés, les personnes d'origine africaine et les jeunes en prison. Les prisons étaient emplies de ces catégories de personnes. Cela a duré jusqu'à ce que nous commencions à réaliser que ce système sélectif, arbitraire et punitif ne contribuait pas à renforcer la paix sociale ou la démocratie de la cohésion sociale. Par conséquent, après avoir amélioré ces systèmes punitifs à l'intérieur même de nos pays, je pense que nous devons procéder à une réflexion sincère et juste sur le sens véritable des sanctions. Je pense qu'elles sont nécessaires, mais qu'elles doivent également être légitimes et non pas arbitraires.

Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe. Je tiens à souhaiter la bienvenue aux nouvelles délégations. C'est comme dans les restaurants bondés, où les gens font la queue pour s'asseoir. J'aperçois déjà six Vénézuéliens qui attendent, et à qui je donnerai volontiers ma place. Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux pays qui sont en passe de devenir des membres non permanents du Conseil de sécurité. Il s'agit véritablement d'une responsabilité difficile. Puisque c'est sa dernière séance en tant que Président du Conseil de sécurité, je voudrais remercier l'Ambassadeur Quinlan de son professionnalisme et de son éthique institutionnelle.

Enfin, je voudrais souhaiter plein succès au Tchad pour le mois de décembre, au cours duquel beaucoup d'entre nous, croyants et non-croyants, affirmeront leur souhait de voir la paix dans le monde. Essayons de faire en sorte que ce mois soit tranquille.

Je voudrais revenir sur la remarque d'un collègue. Il est vrai que les nouveaux membres risquent de trouver que l'Afrique occupe une grande partie de notre temps. C'est certain. Les zones de violence et la pauvreté organisée générant des conflits se trouvent majoritairement en Afrique. Il y a assurément des situations politiques très complexes, des luttes pour le pouvoir, des violences anciennes et nouvelles, mais il est vrai par ailleurs que l'Afrique doit cesser de faire l'objet d'un pillage quotidien dû à la cupidité effrénée du profit mondialisateur.

M. Zhao Yong (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui.

Le mois de novembre s'est révélé être un mois très chargé. Le Conseil a adopté des résolutions prorogeant les mandats de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (résolution 2187 (2014)) et du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (résolution 2186 (2014)); sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes (résolution 2182 (2014)); et sur la force multinationale de stabilisation en Bosnie-Herzégovine (résolution 2183 (2014)). Il a également adopté la résolution 2185 (2014) sur les fonctions de police des Nations Unies, et a publié des déclarations présidentielles sur l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest (S/PRST/2014/24), la lutte antiterroriste (S/PRST/2014/23) et la République démocratique du Congo (S/PRST/2014/22). La Chine félicite la présidence australienne du succès avec lequel elle a conduit les travaux du Conseil pendant le mois en cours.

S'agissant des activités du Conseil au cours du mois de novembre, je tiens à souligner les trois points suivants.

Premièrement, pour ce qui est de la situation au Moyen-Orient, le 24 novembre marquait la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Cette journée a rappelé une fois encore à la communauté internationale la nécessité urgente de trouver une solution à la question de Palestine. Récemment, les tensions se sont accrues entre la Palestine et Israël, ce dont la Chine s'inquiète vivement. Nous appelons les parties à faire preuve de retenue, et demandons instamment à Israël de suspendre immédiatement la construction des colonies de peuplement, de prendre sérieusement en considération les préoccupations légitimes de la Palestine, des États arabes et du monde islamique vis-à-vis du sanctuaire religieux de Jérusalem-Est, et d'éviter tout propos ou toute action susceptible d'aggraver encore davantage la situation. Les parties concernées qui œuvrent au nom de la communauté internationale doivent renforcer la

coordination et travailler en synergie afin de ramener les parties sur le droit chemin des pourparlers et des négociations. Il est impératif que le Conseil assume les responsabilités qui lui incombent; l'inaction ne saurait demeurer une option. La Chine appelle le Conseil à agir rapidement en tenant des consultations sur le projet de résolution présenté par la Jordanie au nom des États arabes, de manière à répondre à leurs demandes légitimes et à celles de la Palestine. La Chine s'associe à la communauté internationale pour continuer d'œuvrer de manière constructive à une solution à la question de Palestine.

Deuxièmement, sur la question du Burundi, le mandat du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) arrive à échéance à la fin du mois prochain. Ces dernières années, le BINUB s'est employé activement à aider le Gouvernement burundais à mener des efforts en faveur de la paix, de la reconstruction et du développement socioéconomique. Nous espérons que le BINUB coopérera de manière plus étroite avec le Gouvernement pour parvenir à une transition réussie entre le Bureau intégré et l'équipe de pays des Nations Unies. Dans le même temps, nous appelons la communauté internationale à continuer d'aider le Burundi à préparer les élections générales qui auront lieu l'année prochaine, et ce sur la base du plein respect de sa souveraineté.

Troisièmement, ce mois-ci le Conseil a organisé un débat public sur la question de la lutte antiterroriste (voir S/PV.7316) et a adopté une déclaration présidentielle à l'issue de la séance. La Chine salue l'Australie pour cette initiative, de même que pour les efforts qu'elle a menés à cet égard. Actuellement, le paysage international en matière de lutte antiterroriste demeure fort sombre. Les moyens de recrutement et de financement des organisations terroristes se sont internationalisés, des jeunes rejoignent leurs rangs et les réseaux recourent davantage à la technologie numérique. La Chine appelle la communauté internationale à cesser d'appliquer des politiques à géométrie variable dans la lutte contre le terrorisme, à observer les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et à respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des pays concernés.

Il est indispensable que l'ONU et le Conseil de sécurité jouent un rôle de premier plan et prennent des mesures efficaces pour empêcher les organisations terroristes d'utiliser l'Internet pour diffuser des messages audiovisuels terroristes et violents, propager une idéologie extrémiste, recruter de nouveaux membres, recueillir des fonds, et enfin planifier et mener des actions terroristes. La Chine soutient les efforts entrepris par la communauté internationale pour intensifier les échanges d'informations et de renseignements, partager les pratiques efficaces, intensifier le renforcement des capacités et prendre des mesures conjointes en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Enfin, je tiens à adresser mes meilleurs vœux de succès au Tchad pour son accession à la présidence au mois de décembre.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Toutefois, avant de lever la séance, puisque c'est la dernière séance prévue du Conseil pour le mois de novembre, je voudrais dire combien toute la délégation australienne et moi-même avons apprécié la coopération, la collégialité et même l'empathie dont a fait preuve l'ensemble de nos collègues du Conseil.

Nous tenons à exprimer nos remerciements et notre gratitude à la Division des affaires du Conseil de sécurité- sur laquelle nous avons pu compter grâce à son professionnalisme, son zèle et sa diligence – pour toute l'aide et tout l'appui qu'elle nous a fournis, ainsi qu'à tous les autres membres du personnel des services de conférence et d'autres départements du Secrétariat, y compris le personnel de sécurité. Ils se sont tous acquittés de leurs fonctions avec efficacité et cordialité au sein de notre équipe au Conseil. Je remercie les interprètes qui ont souvent dû nous accorder un peu de temps supplémentaire lors des séances plus longues.

Alors que notre présidence s'achève dans quelques jours, je sais que je me fais l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant à la délégation tchadienne une présidence couronnée de succès en décembre. Je ne me contenterai pas de dire « bonne chance », même si c'est ce que nous souhaitons bien évidemment à la délégation tchadienne. Je pense qu'il est évident pour nous tous que dans le cadre de ses préparatifs pour le mois de décembre, la délégation tchadienne a démontré qu'elle n'entendait pas compter uniquement sur la chance. Nous nous réjouissons donc à la perspective d'un mois très constructif et très productif. Je sais que la délégation tchadienne peut compter sur le plein appui de tous les membres du Conseil.

La séance est levée à 11 h 50.